



## 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	DECAP
<b>Code du produit</b>	SOLDECAP20LT, SOLDECAP205LT
<b>Autres moyens d'identification</b>	DECAP en liquide. Cette fiche FDS n'est pas pour le produit en format aérosol.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Décapant à peinture en gel.
<b>Fabricant</b>	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada  Informations générales : 1-888-592-5837  <a href="http://www.aerochem.ca">www.aerochem.ca</a> <a href="mailto:info@aerochem.ca">info@aerochem.ca</a>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

## 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	Liquide et vapeurs inflammables. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	---

### SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012

  	Liquides inflammables (Catégorie 3) Toxicité aiguë, orale (Catégorie 4) Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2) Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2A) Cancérogénicité (Catégories 2) Toxicité pour la reproduction (Catégories 2) Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 2) Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Effets narcotiques (Catégorie 3) Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2) Danger par aspiration (Catégorie 1)
--	--

### DANGER

- H226 : Liquide et vapeurs inflammables
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H302 : Nocif en cas d'ingestion
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
- H351 : Susceptible de provoquer le cancer
- H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H371 : Risque présumé d'effets graves pour les organes  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 : Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.  
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.  
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.  
P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.  
P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.  
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P304+P340+P312 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P321 : Traitement spécifique (voir la section 4 de la fiche FDS).  
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de la mousse chimique, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.  
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.  
P405 : Garder sous clef.  
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Chlorure de méthylène	75-09-2	65 - 85 %
Toluène	108-88-3	5 - 13 %
Méthanol	67-56-1	5 - 13 %

**Note:** La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou

	convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Peut causer un assèchement et une irritation de la peau. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
<b>Note au médecin</b>	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO2). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Liquide et vapeurs inflammables. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer
--	---

les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles**  
 Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri du gel. Tenir à l'écart de la nourriture et de la boisson.

**Température de stockage**  
 5 à 45°C (41 à 113°F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Toluène : 500 ppm. Chlorure de méthylène : 2300 ppm. Méthanol : 6000 ppm.		
Chlorure de méthylène	VEMP (8h)	25 ppm 50 ppm	BC ACGIH , ON
Toluène	VEMP (8h)	50 ppm 20 ppm	174 mg/m <sup>3</sup> RSST (C2, EM) ACGIH , BC, ON
Méthanol	VECD	50 ppm 250 ppm	188 mg/m <sup>3</sup> RSST (Pc) ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)	250 ppm 200 ppm	328 mg/m <sup>3</sup> RSST (Pc) ACGIH , BC, ON
		200 ppm	262 mg/m <sup>3</sup> RSST (Pc)
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.		
<b>Mesures de protection individuelle</b>			
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.		
<b>Mains</b>	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.		
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique ou de Néoprène, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.		
<b>Voies respiratoires</b>	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.		
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.		



Lunettes anti-éclaboussures Gants de nitrile

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Couleur</b>	Claire	<b>Limite d'inflammabilité</b>	N.Dis.
<b>Odeur</b>	Éthérée	<b>Point d'éclair</b>	29° C (84.2°F) Setaflash
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	N.Dis.
<b>pH</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	Oui
<b>Point de fusion</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	Non
<b>Point de congélation</b>	N.Dis.	<b>Densité de vapeur</b>	>1 (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	N.Dis.	<b>Densité relative</b>	1.15 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau.	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	< Acétate de butyle	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	345kPa (2587.5 mm Hg)	<b>Viscosité</b>	15 cSt
<b>% de volatilité</b>	45%	<b>Masse moléculaire</b>	S.O.
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Bases fortes, les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), acides forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques

<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	<p>Chlorure de méthylène Ingestion 1600 mg/kg Rat DL50          Inhalation 62 mg/l/4h Rat CL50          Peau &gt;2000 mg/kg Rat DL50</p> <p>Méthanol Ingestion 5600 mg/kg Rat DL50          183 mg/kg Humain          Inhalation 83.8 mg/l/4h Rat CL50          Peau 15800 mg/kg Lapin DL50</p> <p>Toluène Ingestion 5600 mg/kg Rat DL50          Inhalation 30.2 mg/l/4h Rat CL50          Peau 12600 mg/kg Lapin DL50</p>
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation, ingestion.
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<p><b>Voie oculaire</b> Peut causer une sévère irritation des yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.</p> <p><b>Voie cutanée</b> Peut causer une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. Le toluène (CAS no 108-88-3) est irritant pour la peau (Lapin, OCDE 404).</p> <p><b>Voie respiratoire</b> L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.</p> <p><b>Voie orale</b> Nocif si ingéré. L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des convulsions et la perte de la conscience. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.</p> <p><b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.</p> <p><b>Classification CIRC / NTP</b>  <b>Nom chimique</b> Chlorure de méthylène  <b>CIRC NTP</b> 2A R  <small>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène.          NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</small></p> <p><b>Cancérogénicité</b> Le chlorure de méthylène (CAS no 75-09-2) est cancérogène chez les animaux et probablement cancérogène chez les humains (TOXNET).</p> <p><b>Mutagène</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b> Le toluène (CAS no 108-88-3) présente un risque embryotoxique et/ou foetotoxique chez l'humain (US EPA, 2005). Le toluène traverse la barrière placentaire chez les humains et il est trouvé dans le lait maternel chez les animaux. Le chlorure de méthylène (CAS no 75-09-2) traverse le placenta chez les humains et il est trouvé dans le lait maternel et le fœtus (TOXNET). Le méthanol (CAS no 67-56-1) provoque de graves effets tératogènes et une toxicité pour la reproduction à des concentrations qui sont susceptible d'être toxiques chez l'homme (NTP, 2003). Par conséquent, malgré les effets sur le développement observés dans les études sur les rongeurs, le méthanol n'est pas considéré comme ayant une toxicité pour le développement chez les humains.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b> Le nerf optique, le système nerveux central.           Le système nerveux central, les voies respiratoires, le foie, les reins.</p>

	<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) orale du mélange a été calculée comme étant supérieure à 300 mg/Kg mais inférieure à 2000 mg/Kg. Cette valeur est classifiée par le SGH : Toxicité aiguë, orale (Catégorie 4). L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) cutanée du mélange a été calculée comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SIMDUT et par OSHA HCS 2012. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	<p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 5.8 mg/L; 96 h (CAS no 108-88-3)</p> <p>Invertébré aquatique CE50 5.46-9.83 mg/L; 48 h (CAS no 108-88-3)</p> <p>Poisson - Lepomis macrochirus - Crapet arlequin CL50 15400 mg/L; 96 h (CAS no 67-56-1)</p> <p>Invertébré aquatique CE50 &gt;10000 mg/L; 48 h (CAS no 67-56-1)</p> <p>Algues - Chlorella pyrenoidosa CE50 28400 mg/L; 10-14 days (CAS no 67-56-1)</p> <p>Poisson - Cyprinodon variegatus CL50 360 mg/L; 48 h (CAS no 75-09-2)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 220 mg/L; 48 h (CAS no 75-09-2)</p>
<b>Persistence</b>	Non persistant dans l'environnement.
<b>Dégradabilité</b>	Le toluène dans l'air est rapidement décomposé par processus photochimiques, principalement via oxydation par des radicaux libres hydroxyyles ainsi que par photolyse directe. Son temps de demi-vie dans l'air est de 1 à 2 jours. Le toluène est biodégradable (100% en 14 jours, OCDE 301C). Sa Demande Biochimique en Oxygène (DBO) est de 2150 mg O <sub>2</sub> /L (IUCLID) et sa Demande Chimique en Oxygène (DCO) est de 2520 mg O <sub>2</sub> /g (IUCLID). Le méthanol est facilement biodégradable dans des conditions aérobiques et anaérobiques (OCDE 301D). De plus, sa dégradation atmosphérique (attaque de radicaux OH) dans l'air a une demi-vie T <sub>1/2</sub> de 17 à 18 jours. Le chlorure de méthylène (CAS no 75-09-2) n'est pas facilement biodégradable (<26% en 28 jours) OCDE 301C. Cependant, une autre étude indique que le dichlorométhane est biodégradé (68% en jour 28) dans le test de la bouteille fermée (OCDE 301D).
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le toluène a des facteur de bioconcentration (FBC) chez deux poissons de 13 à 90 et un facteur de partition Log K <sub>ow</sub> de 2,65. Ces données indiquent un potentiel de bioaccumulation de faible à moyen. Le méthanol est soluble dans l'eau et a un faible Facteur de bioconcentration (FBC) <10 et un Log K <sub>ow</sub> de -0,74. Il ne devrait pas s'accumuler dans la chaîne alimentaire. Le chlorure de méthylène (CAS no 75-09-2) a des facteur de bioconcentration (FBC) chez les poissons de 2 à 40. Ces données indique un potentiel de bioaccumulation faible à moyen (TOXNET).
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le toluène s'évapore rapidement dans l'atmosphère en raison du faible degré d'absorption du sol et de sa faible solubilité dans l'eau. Ses valeurs de K <sub>oc</sub> de 37 à 178 dans un sol sablonneux indiquent que le toluène devrait avoir une mobilité élevée à modérée dans le sol. (TOXNET Data). Le méthanol s'évapore rapidement dans l'atmosphère et il possède une mobilité élevée dans le sol due à sa grande solubilité dans l'eau. Le produit s'évapore rapidement dans l'atmosphère. Le chlorure de méthylène (CAS no 75-09-2) a des valeurs expérimentales K <sub>oc</sub> de 8-48. Ces valeurs indiquent que le chlorure de méthylène devrait avoir une mobilité élevée dans le sol (TOXNET).
<b>Autres effets nocifs</b>	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

## 13. Données sur l'élimination

 <b>Contenant</b>	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les solvants organiques non utilisés ou usés peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
---	---

## 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN 1992
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (toluène, méthanol)
<b>Dangers environnementaux</b>	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : LTD QTY selon le RTMD canadien - art. 1.17; Mode de transport : ferroviaire, maritime et routier, applicable pour des envois domestique canadien. Limites quantitatives : applicable pour des récipients intérieurs (bouteilles de plastique, verre ou métal) contenant =< 5 L chacun.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)</b>	
<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	  Classe 3 Classe 6.1
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Guide des mesures d'urgence 2016</b>	<u>131</u>
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
<b>Classification</b>	UN 1992. LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (toluène, méthanol). Classe 3 (6.1), G.E. III Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-D
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
<b>Classification</b>	UN 1992. LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (toluène, méthanol). Classe 3 (6.1), G.E. III
<p>La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.</p>	

## 15. Informations sur la réglementation

### CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Chlorure de méthylène	75-09-2	X	X		X
Toluène	108-88-3	X	X		X
Méthanol	67-56-1	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Chlorure de méthylène	75-09-2	X	X	X		X	X			X
Toluène	108-88-3	X	X	X		X	X		X	X
Méthanol	67-56-1	X	X	X		X	X			

- TSCA : Toxic Substance Control Act

- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances

- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals

- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances

- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant

- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants

- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention

- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances

- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

### Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Chlorure de méthylène	75-09-2	X	
Toluène	108-88-3		X
Méthanol	67-56-1		X

#### Autres réglementations

HMIS	
2	Health
3	Flamability
0	Reactivity
B	Protective Equipment

NFPA	
2	3
0	0

## 16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	AEROCHEM Inc. 2020-03-03
Version	04
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="https://haz-map.com/">https://haz-map.com/</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li> <li>- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <a href="http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html">http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html</a></li> </ul> <p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2016-06-14.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : section 3.</p> <p>DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2018-07-17.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 : sections 2 et 3.</p> <p>DATE DE LA TROISIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2019-07-31.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 04 : section 1.</p>

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
AIHA: American Industrial Hygiene Association  
HMIS: Hazardous Materials Identification System  
NFPA: National Fire Protection Association  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)  
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health  
NTP: National Toxicology Program  
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)  
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé  
SGH: Système général harmonisé  
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)  
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Produit par



Une vision globale de la  
prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

TM/MD

